



Licenciement pour longue maladie

Par **marmet_old**, le **03/12/2007** à **21:59**

bonjour,

mon conjoint est embauché en CNE depuis le 6 juin 2007 dans un restaurant.

victime d'un accident de la route le 15 novembre 2007, il est depuis dans un coma profond.

s'il en sort, il aura de lourdes séquelles.

son employeur peut-il le licencier? y a t'il un délai de carence? quelles seront les indemnités?

merci